

Prix hors taxes ^(a) au : 16-août-2007

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour clients domestiques et agricoles

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif . variante			Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
	individuel	collectif	agricole			
3 (Petites fournitures)	013.0	236.1 013.4	436.1 013.5	15	21.00	7.87
6	014.0	237.2 014.4	437.2 014.5	30	53.40	
9	015.0	237.3 015.4	437.3 015.5	45	105.36	
12	012.0	237.4 010.0	437.4 012.5	60	151.08	
15	012.1	237.5 010.1	437.5 012.6	75	196.80	
18	012.2	237.6 010.2	437.6 012.7	90	242.52	
24	012.3	237.7 010.3	437.7 012.8	40	405.24	
30	012.3	237.8 010.4	437.8 012.8	50	567.96	
36	012.3	237.9 010.5	437.9 012.8	60	730.68	

Option Heures Creuses PS en kVA	Code tarif . variante			Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
	individuel	collectif	agricole				
6	024.0	238.2 024.4	438.2 024.5	30	92.52	7.87	4.63
9	026.0	238.3 026.4	438.3 026.5	45	165.96		
12	020.0	238.4 004.0	438.4 020.5	60	239.40		
15	020.1	238.5 004.1	438.5 020.6	75	312.84		
18	020.2	238.6 004.2	438.6 020.7	90	386.28		
24	028.1	238.7 004.3	438.7 028.6	40	646.92		
30	028.2	238.8 004.4	438.8 028.7	50	907.56		
36	028.3	238.9 004.5	438.9 028.8	60	1168.20		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

Prix hors taxes ^(a) au :

16-août-2007

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES
pour clients professionnels et services publics non communaux

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
		Profes- sionnel	Service Public			
3 (Petites fournitures)	043	0	5	15	21.00	7.87
6	044	0	5	30	53.40	
9	044	1	6	45	105.36	
12	044	2	7	60	151.08	
15	044	3	8	75	196.80	
18	044	4	9	90	242.52	
24	047	0	5	40	405.24	
30	047	1	6	50	567.96	
36	047	2	7	60	730.68	

Option Heures Creuses PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
		Profes- sionnel	Service Public				
6	054	0	5	30	92.52	7.87	4.63
9	054	1	6	45	165.96		
12	054	2	7	60	239.40		
15	054	3	8	75	312.84		
18	054	4	9	90	386.28		
24	056	0	5	40	646.92		
30	056	1	6	50	907.56		
36	056	2	7	60	1168.20		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

Prix hors taxes ^(a) au :

16-août-2007

TARIF BLEU - OPTION BASE ET OPTION HEURES CREUSES pour services publics communaux et intercommunaux

Option Base Puissance Souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix de l'énergie (c€/kWh)
3 (Petites fournitures)	086	0	15	21.00	7.87
6	077	0	30	53.40	
9	077	0	45	105.36	
12	077	1	60	151.08	
15	077	1	75	196.80	
18	077	1	90	242.52	
24	077	2	40	405.24	
30	077	2	50	567.96	
36	077	2	60	730.68	

Option Heures Creuses PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Heures Pleines	Heures Creuses (8 h/jour)(*)
6	078	0	30	92.52	7.87	4.63
9	078	0	45	165.96		
12	078	1	60	239.40		
15	078	1	75	312.84		
18	078	1	90	386.28		
24	078	2	40	646.92		
30	078	2	50	907.56		
36	078	2	60	1168.20		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(*) Les horaires sont déterminés localement par les centres EDF - Gaz de France Distribution

Prix hors taxes ^(a) au : 16-août-2007

TARIF BLEU - OPTION TEMPO
pour clients domestiques individuels en métropole continentale

Code tarif		Code variante			
Puissance souscrite PS en kVA →		9	12-15-18	24-30	36
Domestique individuel	030/031/032/033/034/035	0	1	2	3

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	142.80						
12-15-18	195.48	3.07	3.91	6.69	8.01	12.77	36.46
24-30	359.64						
36	483.48						

TARIF BLEU - OPTION TEMPO
**pour clients domestiques collectifs, agricoles, professionnels, services publics communaux
intercommunaux et non communaux en métropole continentale.**
EN EXTINCTION - n'est plus proposé

Code tarif		Code variante			
Puissance souscrite PS en kVA →		9	12-15-18	24-30	36
Agricole	430/431/432/433/434/435	3	4-5-6	8	9
	ou 030/031/032/033/034/035	5	6	7	8
Domestique collectif	230/231/232/233/234/235	3	4-5-6	8	9
	ou 030/031/032/033/034/035	4	4	9	9
Professionnel	060/061/062/063/064/065	0	1	2	3
Services publics	060/061/062/063/064/065	5	6	7	8
Services Communaux et intercommunaux	080/081/082/083/084/085	0	1	2	3

Puissance souscrite PS en kVA	Abonnement annuel €/an	Prix de l'énergie en c€/kWh					
		Jours Bleus (300 j)		Jours Blancs (43 j)		Jours Rouges (22 j)	
		Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines
9	142.80						
12-15-18	195.48	3.07	3.91	6.69	8.01	12.77	36.46
24-30	359.64						
36	483.48						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Heures Creuses : jours Bleus, Blancs et Rouges de 22 h à 6h

Les Jours Rouges sont choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors Samedi et Dimanche).

Les Dimanches sont des jours Bleus.

Prix hors taxes ^(a) au :

16-août-2007

TARIF BLEU pour éclairage public

Modalités introduites en 1987 et 1997 :

	Code tarif	Code variante	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Longues Utilisations	071 ^(b)	0 (avec comptage)	109.68	3.52
		1 (sans comptage)		
Courtes Utilisations (< à 2350 heures)	094 ^(c)	0 (avec comptage)	76.80	4.80

Illuminations ^(d) :

Sur réseau	Code tarif	Code variante	Saison	Abonnement en €/kVA/an	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Eclairage Public	470	0	Hiver	76.80	cf. contrat EP existant
	471	0	Eté	76.80	
Distribution Publique	472	0	Hiver	76.80	4.80
	473	0	Eté	76.80	4.80

Anciennes modalités :

Abonnements avec comptage	Code tarif	Abonnement annuel €/kVA		Prix de l'énergie (c€/kWh)	
Option Base	070	25.20		8.95	
		Terme fixe en €	Ab. An €/kVA	Heures Pleines	Heures Creuses
Option Heures Creuses	072	20.52	31.56	8.95	4.92

Abonnements en l'absence de comptage	Code tarif	Code variante	Abonnement annuel €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)
Eclairage matin & soir	076	1	87.96	4.92
Eclairage soir seul	076	2	75.12	4.92
Feux signalisation ^(e)	076	3	259.68	4.92
Illuminations été	076	7	40.44	4.92

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Les fournitures d'éclairage public sont exonérées des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) Ou 074-075 si le compteur à deux cadrans est provisoirement maintenu. La variante sans comptage (code 071-1) est limitée à une puissance de 500 W par point de livraison.

(c) réservé aux points de livraison dont la durée d'utilisation de la puissance est inférieure à 2350 heures.

(d) Abonnements applicables aux illuminations d'hiver et d'été. Ils sont perçus uniquement pendant la durée de la période d'illumination.

(e) Les feux clignotants sont comptés pour la moitié de leur puissance.

Prix hors taxes ^(a) au :

16-août-2007

TARIF BLEU - OPTION EJP
en métropole continentale.
EN EXTINCTION - n'est plus proposé

- Pour domestique individuel et collectif

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif . Variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
	indivi- dual	collectif			Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	006.0-1-2	240.0 ou 006.4	60-90	100.32	5.54	47.55
36	006.3	240.1 ou 006.8	60	400.08		

- pour agricole

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18	008	6-7-8	60-90	100.32	5.54	47.55
36	008	9	60	400.08		

-Pour professionnel et services publics non communaux

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante		Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
		Prof	Serv. Publ.			Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 ^(b)	066	0-1	5-6	60-90	114.84	5.54	47.55
36	068	0	5	60	453.36		

- pour services publics communaux et intercommunaux

Option EJP Puissance souscrite PS en kVA	Code tarif	Code variante	Réglage disjoncteur (en A)	Abonnement annuel (€)	Prix d'énergie en c€/kWh	
					Heures Normales	Heures de Pointe Mobile
12-18 ^(b)	098	0-1	60-90	105.60	5.54	47.55
36	098	3	60	422.52		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers institués par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) 12 kVA si le branchement n'est pas capable de délivrer, sans travaux de renforcement, une puissance plus importante.

Pointe Mobile : 22 jours de 18 heures, de 7 heures à 1 heure le lendemain.

Prix hors taxes ^(a) au :

16-août-2007

TARIF BLEU
pour fournitures diverses

1. - Télé-distribution

Tarif pour les téléamplificateurs : *code 043.6*
Même barème que le 3 kVA petites fournitures pour les services publics non communaux

2. - Bleu Utilisations Longues codes 042.0, 042.5, 087.0 et 040.0

Modalités sans comptage (limitées à 2,2 kVA) : *code 042.0, 042.5, 087.0*
Forfait par kVA et en Euros par an : **469.32**

Modalités avec comptage 6 kVA : *code 040.0*
Abonnement en Euros par an **1048.80**
Prix d'énergie en c€/kWh **2.84**

3. - Fournitures à partir de moyens de production non connectés au réseau

Générateur photovoltaïque : *code 045.0*
Forfait pour 1 kW (*) en Euros par an **118.32**
par hW supplémentaire en Euros par an **9.72**

Générateur éolien puissance ≤ 4 kW : *code 046.0*
Forfait pour 2 kW (*) en Euros par an **236.64**
par hW supplémentaire en Euros par an **9.72**

Micro centrale hydraulique ou générateur éolien de puissance > 4 kW : *code 041.0*
Abonnement en Euros par kW/an **69.72**
Prix d'énergie en c€/kWh **2.84**

(*) Puissance minimum à facturer

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Prix hors taxes ^(a) au :

16-août-2007

TARIF UNIVERSEL A
EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale

Tarifs 3 kVA

		Code tarif	Code variante		Mensualités d'abonnements (€)	Prix d'énergie c€/kWh	
			Domestiques ind-col	Agricoles		H.P.	H.C.
Domestique et agricole	3 kVA avec H.C.	022	0-4	5	8.18	8.95	4.88
Professionnel	3 kVA avec H.C.	052	Professionnel 0	Service Public 5	11.15	10.48	4.88
Communaux	3 kVA avec H.C.		088	0			

Tarifs supérieurs à 36 kVA

		Code tarif	Code variante		Mensualités d'abonnements (€)		Prix d'énergie c€/kWh	
			Domestiques	Agricoles	Terme fixe ^(b)	+ €/kVA au delà 36 kVA	H.P.	H.C.
Domestique et agricole	> 36 kVA avec H.C.	002	0	5	122.99	4.50	8.95	4.88
Professionnel et Services Publics	> 36 kVA sans H.C.	048	Professionnel 3	Service Public 8	156.90	8.40	8.95	
	> 36 kVA avec H.C.		058	3				
Communaux	> 36 kVA sans H.C.	090		3	103.75	3.73	8.95	
	> 36 kVA avec H.C.		002		3	122.99	4.50	8.95

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

(b) Le tarif Jaune n'étant pas appliqué dans les DOM, le terme fixe y est identique à celui appliqué pour une puissance de 36 kVA

TARIF UNIVERSEL B
EN EXTINCTION - n'est plus proposé en métropole continentale

Modalités particulières pour les abonnements avec heures creuses à partir de 12 kVA

		Code tarif	Code variante				
			Domestique		Agricole	Communaux	
Sans prix particulier H.P. Eté Domestique ou Agricole Communaux	Puissance souscrite PS de base ≥ 18 kVA et ≤ 24 kVA	002	1		6 à 8	4	
		002	1		6 à 8		
		002					
			sans sup. H.C. sans FMA	avec sup. H.C. sans FMA	sans sup. H.C. avec FMA	avec sup. H.C. avec FMA	
Avec prix particulier H.P. Eté	PS de base > 24 kVA	002	Domestiques	0	1		
			Agricoles	5	6	7	8

	Prix d'énergie en c€/kWh			Mensualités d'abonnement (€)				
	H.P.		H.C.	Terme fixe pour une puissance de base de	Par kVA supplé- mentaire	Majoration par kVA		
	Hiver	Eté				Compl. FMA	Supp. HC	
Sans prix particulier H.P. Eté Domestique Communaux	8.95	8.95	4.88	≥ 12 kVA	20.71	2.08	3.21	1.80
					20.71	2.08		1.80
Avec prix particulier H.P. Eté	8.95	8.95	4.88	24 kVA	60.07	4.48	3.21	1.80
				30 kVA	86.95	4.48		
				36 kVA	113.83	4.48		
				>36 kVA	122.99	4.50		

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

Prix hors taxes ^(a) au :

16-août-2007

TARIF BLEU

Pour les DOM, majoration liée à la rémanence d'octroi de mer.

Octroi de mer au :

01-janv-2007

Dans les DOM, une majoration liée à l'octroi de mer doit être ajoutée aux prix de l'énergie HT appliqués en métropole selon le tableau suivant :

DEPARTEMENT	Octroi de mer c€/kWh
MARTINIQUE	0.38
GUADELOUPE	0.00
LA REUNION	0.17
GUYANE	0.00

NOTA : les prix des abonnements sont identiques à ceux appliqués en métropole

(a) Les prix HT obtenus par addition des prix de l'énergie appliqués en métropole et de la majoration liée à l'octroi de mer, sont à majorer de la T.V.A. selon les taux applicables dans les DOM, de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

TARIF JAUNE - OPTION BASE
en métropole continentale

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Hiver			Eté	
			Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
JAUNE	UL	49.32	7.853	7.853	5.544	2.685	2.088
OPTION BASE	UM	16.32	11.538		7.704	2.826	2.230
Coefficients de puissance réduite *	UL		1.00	0.52	0.52	0.52	0.52
	ou UL		1.00	1.00	0.36	0.36	0.36
	ou UL		1.00	1.00	1.00	0.20	0.20
	UM		1.00		1.00	1.00	1.00
Calcul des dépassements					11.11	€/ HEURE ^(b)	
Hiver		: de novembre à mars inclus					
Eté		: d'avril à octobre inclus					
Pointe en UL		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses		: 8h par jour tous les jours					

* UL : un seul dénivelé possible

TARIF JAUNE - OPTION EJP
en métropole continentale

	Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Hiver		Eté	
			PM	HH	HPE	HCE
JAUNE OPTION EJP	UL	49.32	26.976	5.288	2.685	2.088
Coefficients de puissance réduite *	UL		1.00	0.44	0.44	0.44
	ou UL		1.00	1.00	0.20	0.20
Calcul des dépassements			11.11	€/HEURE ^(b)		
Hiver		: de novembre à mars inclus				
Eté		: d'avril à octobre inclus				
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				
Heures Creuses		: 8h par jour tous les jours de l'été				

* Un seul dénivelé possible

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

(b) Dans le cas de comptage équipé de contrôleur électronique

TARIF VERT A5 - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Hiver			Eté	
			PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
A5	TLU	111.84	5.410	4.136	3.151	2.426	1.502
OPTION BASE	LU	68.64	9.695	5.535	3.714	2.586	1.643
	MU	40.92	13.869	6.927	4.296	2.814	1.843
	CU	17.28	20.380	9.081	5.182	3.059	2.049
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	LU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	MU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	CU		1.00	0.77	0.33	0.18	0.08
Calcul des dépassements	Comptage (k ₃ k ₂ k ₁)		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	K (P _{MAX} -P)	
			3.36 €/kW		1.12 €/kW	27.96 €/kW	
Coefficients par poste			1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
Hiver		: de novembre à mars inclus					
Eté		: d'avril à octobre inclus					
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus					
Heures Creuses		: 8h par jour et dimanche toute la journée					

TARIF VERT A5 - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Hiver		Eté	
			PM	HH	HPE	HCE
A5	TLU	111.84	7.242	3.403	2.426	1.502
OPTION EJP	MU	40.92	20.901	4.530	2.814	1.843
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770			
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.48	0.15	0.06
	MU		1.00	0.48	0.15	0.06
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	K (P _{MAX} -P)
		0.57 €/kWh	3.36 €/kW		1.12 €/kW	27.96 €/kW
Coefficients par poste			1.00	0.48	0.15	0.06
Hiver		: de novembre à mars inclus				
Eté		: d'avril à octobre inclus				
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus				
Heures Creuses		: 8h par jour et dimanche toute la journée				

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT A8 - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison					Eté		
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
A8	TLU	111.84	5.626	4.982	3.522	3.765	2.191	2.757	1.443	1.820
OPTION BASE	LU	68.64	10.442	7.165	4.309	4.373	2.622	2.934	1.611	1.903
	MU	40.92	15.093	9.299	5.097	4.991	3.062	3.178	1.846	2.016
	CU	17.28	22.378	12.633	6.324	5.953	3.745	3.460	2.089	2.165
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770							
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02
	LU		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02
	MU		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02
	CU		1.00	0.78	0.44	0.34	0.22	0.18	0.10	0.05
Calcul des dépassements	Comptage électronique		KN (PMAx-P)				K (PMAx-P)			
	(k ₃ k ₂ k ₁)		3.36 €/kW				1.12 €/kW			
	Coefficients par poste		1.00	0.78	0.43	0.32	0.21	0.15	0.09	0.02
Hiver	: de décembre à février inclus									
Demi-Saison	: novembre et mars									
Eté	: d'avril à octobre inclus									
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus									
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée									

TARIF VERT A8 - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Hiver et Demi-Saison			Eté		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
A8	TLU	111.84	7.242	4.036	2.523	2.757	1.443	1.820
OPTION EJP	MU	40.92	20.901	5.485	3.129	3.178	1.846	2.016
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.48	0.23	0.15	0.09	0.02
	MU		1.00	0.48	0.23	0.15	0.09	0.02
Calcul des dépassements	Comptage		Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	(k ₃ k ₂)		0.57 €/kWh		3.36 €/kW		1.12 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.48	0.23	0.15	0.09	0.02
Hiver	: de décembre à février inclus							
Demi-Saison	: novembre et mars							
Eté	: d'avril à octobre inclus							
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus							
Heures Creuses	: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée							

TARIF VERT A - OPTION MODULABLE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour	Semaine		
			PM	HM	DSM	SCM
A	TLU	111.84	7.242	4.557	2.826	1.780
OPTION MODULABLE	MU	40.92	20.901	6.360	3.422	2.116
Energie réactive (c€/kvarh)			1.770			
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.48	0.28	0.12
	MU		1.00	0.48	0.28	0.12
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	0.57 €/kWh		3.36 €/kW		1.12 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.48	0.28	0.12
Hiver Mobile	: 9 semaines					
Demi-Saison Mobile	: 19 semaines					
Saison Creuse Mobile	: 24 semaines					
Pointe Mobile	: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT B - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison				Eté			
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
B	TLU	79.92	5.179	4.715	3.359	3.557	2.044	2.638	1.398	1.740
OPTION BASE	LU	52.56	8.313	6.186	3.786	3.897	2.281	2.762	1.505	1.794
	MU	30.00	12.014	7.926	4.292	4.300	2.557	2.895	1.646	1.863
	CU	14.16	17.411	10.460	5.026	4.887	2.964	3.004	1.756	1.917
Energie réactive (c€/kvarh)			1.550							
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02
	LU		1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02
	MU		1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02
	CU		1.00	0.78	0.40	0.31	0.21	0.17	0.10	0.05
Calcul des dépassements			Comptage électronique			KN (PMAx-P)		K (PMAx-P)		
	(k ₃ k ₂ k ₁)		2.40 €/kW			0.80 €/kW		19.98 €/kW		
	Coefficients par poste		1.00	0.77	0.39	0.29	0.19	0.14	0.08	0.02
Hiver		: de décembre à février inclus								
Demi-Saison		: novembre et mars								
Eté		: d'avril à octobre inclus								
Pointe		: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus								
Heures Creuses		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée								

TARIF VERT B - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Hiver et Demi-Saison			Eté		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
B	TLU	79.92	6.563	3.850	2.394	2.638	1.398	1.740
OPTION EJP	MU	30.00	15.707	4.998	2.813	2.895	1.646	1.863
Energie réactive (c€/kvarh)			1.550					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.50	0.22	0.14	0.08	0.02
	MU		1.00	0.50	0.22	0.14	0.08	0.02
Calcul des dépassements			Comptage Energie		Electronique		KN (PMAx-P)	
	(k ₃ k ₂)		0.40 €/kWh		2.40 €/kW		0.80 €/kW	
	Coefficients par poste		1.00	0.50	0.22	0.14	0.08	0.02
Hiver		: de décembre à février inclus						
Demi-Saison		: novembre et mars						
Eté		: d'avril à octobre inclus						
Pointe Mobile		: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus						
Heures Creuses		: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée						

TARIF VERT B - OPTION MODULABLE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)				
			Jour	Semaine			
				PM	HM	DSM	SCM
B	TLU	79.92	6.563	4.344	2.710	1.698	
OPTION MODULABLE	MU	30.00	15.707	5.765	3.129	1.907	
Energie réactive (c€/kvarh)			1.550				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.50	0.28	0.11	
	MU		1.00	0.50	0.28	0.11	
Calcul des dépassements			Energie		Electronique		KN (PMAx-P)
	(k ₃ k ₂)		0.40 €/kWh		2.40 €/kW		0.80 €/kW
	Coefficients par poste		1.00	0.50	0.28	0.11	
Hiver Mobile		: 9 semaines					
Demi-Saison Mobile		: 19 semaines					
Saison Creuse Mobile		: 24 semaines					

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

TARIF VERT C - OPTION BASE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)							
			Hiver et Demi-Saison					Eté		
			PTE	HPH	HPD	HCH	HCD	HPE	HCE	JA
C	TLU	59.40	5.122	4.670	3.334	3.531	2.030	2.620	1.393	1.733
	LU	39.12	7.689	5.927	3.588	3.749	2.173	2.687	1.451	1.764
OPTION BASE	MU	22.44	10.722	7.411	3.890	4.008	2.337	2.759	1.528	1.802
	CU	10.32	15.141	9.574	4.331	4.380	2.577	2.820	1.585	1.832
Energie réactive (c€/kvarh)			1.390							
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02
	LU		1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02
	MU		1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02
	CU		1.00	0.76	0.33	0.25	0.18	0.14	0.09	0.05
Calcul des dépassements	Comptage (k ₃ k ₂ k ₁)		Electronique			KN (P _{MAX} -P)		K (P _{MAX} -P)		
			1.78 €/kW			0.59 €/kW		14.85 €/kW		
Coefficients par poste			1.00	0.75	0.31	0.23	0.14	0.10	0.06	0.02
Hiver			: de décembre à février inclus							
Demi-Saison			: novembre et mars							
Eté			: d'avril à octobre inclus							
Pointe			: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus							
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée							

TARIF VERT C - OPTION EJP

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
			Hiver et Demi-Saison			Eté		
			PM	HH	HD	HPE	HCE	JA
C	TLU	59.40	6.363	3.848	2.379	2.620	1.393	1.733
OPTION EJP	MU	22.44	13.285	4.803	2.657	2.759	1.528	1.802
Energie réactive (c€/kvarh)			1.390					
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.50	0.17	0.10	0.06	0.02
	MU		1.00	0.50	0.17	0.10	0.06	0.02
Calcul des dépassements	Comptage (k ₃ k ₂)		Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	
			0.31 €/kWh		1.78 €/kW		0.59 €/kW	
Coefficients par poste			1.00	0.50	0.17	0.10	0.06	0.02
Hiver			: de décembre à février inclus					
Demi-Saison			: novembre et mars					
Eté			: d'avril à octobre inclus					
Pointe Mobile			: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus					
Heures Creuses			: de 1h à 7h et samedi, dimanche, jours fériés nationaux et assimilés toute la journée					

TARIF VERT C - OPTION MODULABLE

	Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)			
			Jour	Semaine		
				PM	HM	DSM
C	TLU	59.40	6.363	4.358	2.687	1.692
OPTION MODULABLE	MU	22.44	13.285	5.519	2.990	1.807
Energie réactive (c€/kvarh)			1.390			
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.50	0.25	0.08
	MU		1.00	0.50	0.25	0.08
Calcul des dépassements	Energie		Electronique		KN (P _{MAX} -P)	
	0.31 €/kWh		1.78 €/kW		0.59 €/kW	
Coefficients par poste			1.00	0.50	0.25	0.08
Hiver Mobile			: 9 semaines			
Demi-Saison Mobile			: 19 semaines			
Saison Creuse Mobile			: 24 semaines			
Pointe Mobile			: 22 périodes de 18h de novembre à mars inclus			

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

**TARIFICATION A LA PUISSANCE
MAJORATION - MINORATION**

	TARIF A	TARIF B	TARIF C
Tension de raccordement			
HTA1		B + en k€ 94.60 €/kW 12.08	
HTB1 ou HTA2	A - en €/kW 26.73		C + en k€ 262.78 €/kW 10.50
	A - en €/kW 7.52 (BP)	B + en k€ 35.04 €/kW 8.05 (BP)	
HTB2		B - en €/kW 14.89	
		B - en €/kW 7.35 (BP)	C + en k€ 122.62 €/kW 5.25 (BP)
HTB3			C - en €/kW 8.18
<p>- La partie proportionnelle de la majoration est calculée sur la puissance maximale souscrite</p> <p>- La minoration est calculée sur la puissance réduite, elle est réduite de 50 % pour les courtes utilisations</p> <p>- La tension prise en référence correspond à la tension à laquelle est réputé être alimenté le client : par exemple: B+(BP), client de taille ≥ à 10 MVV, alimenté en aval d'un poste source HTB/HTA et ayant participé en capital dans la transformation du poste: le client est réputé être alimenté en HTB.</p>			

**TARIF VERT MT - OPTION BASE
(Contrats à la tension)
EN EXTINCTION - n'est plus proposé**

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Hiver			Eté		
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
MT	TLU	138.00	8.538	6.426	4.620	2.720	1.606
OPTION BASE	LU	85.44	13.621	8.345	5.308	2.895	1.729
	MU	52.32	19.655	10.027	5.991	3.136	1.896
	CU	21.36	28.095	13.084	7.437	3.369	2.071
Energie réactive (c€/kvarh)		1.770					
	TLU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
Coefficients de puissance réduite	LU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	MU		1.00	0.76	0.31	0.15	0.06
	CU		1.00	0.77	0.33	0.18	0.08
Hiver	: de novembre à mars inclus						
Eté	: d'avril à octobre inclus						
Pointe	: 2h le matin et 2h le soir de décembre à février inclus						
Heures Creuses	: 8h par jour et dimanche toute la journée						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A. et de la contribution au service public de l'électricité (CSPE)

**TARIF JAUNE - OPTION BASE
EN CORSE**

Version	Prime fixe annuelle €/kVA	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Hiver (4 mois)			Eté (8 mois)		
		Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE	
JAUNE	UL	64.08	6.673	6.673	5.099	3.397	3.135
OPTION BASE	UM	23.52	9.705	6.771	3.722	3.420	
Coefficients de Puissance réduite *	UL		1.00	0.79	0.79	0.79	0.79
	ou UL		1.00	1.00	0.37	0.37	0.37
	ou UL		1.00	1.00	1.00	0.20	0.20
	UM		1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Calcul des dépassements			12.41 €/HEURE				
Hiver	: 4 mois						
Eté	: 8 mois						
Pointe en UL	: 4h par jour en hiver						
Heures Creuses	: 8h par jour, tous les jours						

* UL : un seul dénivelé possible

**TARIF VERT A5 - OPTION BASE
EN CORSE**

Version	Prime fixe annuelle €/kW	Prix de l'énergie (c€/kWh)					
		Hiver (4 mois)			Eté (8 mois)		
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
A5	TLU	107.04	4.251	4.124	3.760	3.220	2.984
OPTION BASE	LU	54.96	7.490	6.222	4.921	3.441	3.168
	MU	29.64	10.444	8.139	5.982	3.639	3.336
	CU	12.24	14.551	10.804	7.456	3.919	3.572
Energie réactive (c€/kvarh)			1.755				
Coefficients de puissance réduite	TLU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
	LU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
	MU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
	CU		1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
Calcul des dépassements	Comptage		Electronique		KN (PMAX-P)	K (PMAX-P)	
	(k ₃ k ₂ k ₁)		3.11 €/kW		1.04 €/kW	25.92 €/kW	
Coefficients par poste			1.00	0.78	0.34	0.18	0.05
Hiver	: 4 mois						
Eté	: 8 mois						
Pointe	: 4h par jour en hiver						
Heures Creuses	: 8h par jour, tous les jours						

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.

y compris la majoration, appliquée au prix de l'énergie, liée à l'octroi de mer au :

01/01/2007

Prix hors taxes ^(a) au :

16/08/2007

TARIF VERT - OPTION BASE
DANS LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER, EN CORSE ET A SAINT PIERRE & MIQUELON

Département	Version	Prime fixe €/kW/an	Prix de l'énergie en c€/kWh (*)				Coefficients de puissance réduite				Energie Réact. en c€/kvarh		
			Pointe	HP	HC		Pointe	HP	HC				
MARTINIQUE	LU	76.92	9.802	5.310	2.275		<i>1.00</i>	<i>0.35</i>	<i>0.07</i>		0.867		
	MU	49.08	12.530	5.637	2.412		<i>1.00</i>	<i>0.35</i>	<i>0.07</i>				
	CU	21.72	17.336	6.212	2.652		<i>1.00</i>	<i>0.35</i>	<i>0.07</i>				
GUADELOUPE	LU	72.48	8.833	4.623	2.100		<i>1.00</i>	<i>0.29</i>	<i>0.09</i>		0.867		
	MU	39.12	12.226	4.989	2.325		<i>1.00</i>	<i>0.29</i>	<i>0.09</i>				
	CU	21.12	15.589	5.351	2.547		<i>1.00</i>	<i>0.29</i>	<i>0.09</i>				
GUYANE	LU	86.76	6.267	4.424	2.755		<i>1.00</i>	<i>0.52</i>	<i>0.22</i>		0.867		
	MU	56.28	10.189	5.397	2.850		<i>1.00</i>	<i>0.50</i>	<i>0.19</i>				
	CU	20.64	15.954	6.851	3.556		<i>1.00</i>	<i>0.52</i>	<i>0.27</i>				
CORSE (en extinction n'est plus proposé)	LU	96.48	10.273	5.119	2.711		<i>1.00</i>	<i>0.60</i>	<i>0.27</i>		1.982		
	MU	60.72	18.053	6.302	2.806		<i>1.00</i>	<i>0.57</i>	<i>0.22</i>				
	CU	19.68	26.381	8.684	3.537		<i>1.00</i>	<i>0.60</i>	<i>0.37</i>				
ST PIERRE & MIQUELON	LU	90.72	6.874	4.385	2.378		<i>1.00</i>	<i>0.60</i>	<i>0.27</i>		0.867		
	MU	57.24	11.841	5.412	2.378		<i>1.00</i>	<i>0.57</i>	<i>0.22</i>				
	CU	18.48	18.105	7.483	3.012		<i>1.00</i>	<i>0.60</i>	<i>0.37</i>				
LA REUNION	LU	70.80	8.796	5.754	3.928	3.061	2.701	<i>1.00</i>	<i>0.52</i>	<i>0.22</i>	<i>0.12</i>	<i>0.05</i>	1.485
	MU	39.72	11.628	6.634	4.379	3.368	2.987	<i>1.00</i>	<i>0.52</i>	<i>0.22</i>	<i>0.12</i>	<i>0.05</i>	
	CU	20.04	15.033	7.693	4.921	3.737	3.330	<i>1.00</i>	<i>0.52</i>	<i>0.22</i>	<i>0.12</i>	<i>0.05</i>	

	Octroi de mer en c€/kWh	Structure horosaisonnaire
MARTINIQUE	0.341	- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUADELOUPE	0.000	- Pointe : 5 heures par jour sauf dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
GUYANE	0.000	- Pointe : 5 heures par jour sauf dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
CORSE	-	- Pointe : 4 heures par jour de novembre à mars - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
ST PIERRE & MIQUELON	-	- Pointe : 4 heures par jour, tous les jours - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours
LA REUNION	0.156	- Pointe : 5 heures par jour sauf samedi et dimanche - Heures Creuses : 8 heures par jour, tous les jours - Été : 7 mois par an

(*) Prix majorés au titre de l'octroi de mer

(a) Ces prix sont à majorer de la T.V.A., de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, éventuellement, des taxes à des taux divers instituées par les communes (ou syndicats de communes) et les départements.